ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

fonctionnement

Question orale n° 1097

Texte de la question

M. Pascal Terrasse soulignant les mouvements de grève qui ont récemment traversé les milieux enseignants et qui semblent aujourd'hui résorbés, chacun ayant su retrouver les voies du dialogue, souhaite cependant attirer l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale sur l'enjeu de la préparation de la rentrée scolaire 2000 dans le département de l'Ardèche, où la mobilisation a atteint un rare niveau. En effet, c'est en Ardèche que fut enregistré le plus fort taux de grévistes avec de nombreuses manifestations, des enseignants retenus pendant plusieurs jours dans les écoles, ou encore des routes nationales bloquées. En l'état actuel des choses, il est prévu que la rentrée 2000 se fasse à moyens constants. En conséquence, et puisqu'il ne peut y avoir d'ouverture sans fermeture, certaines revendications ne seront pas satisfaites. Certes, l'évolution des effectifs en Ardèche et le taux d'encadrement semblent justifier le maintien des postes d'un stricte point de vue mathématique. Cependant, aucune école ne présente de chute des effectifs suffisamment importante pour rendre incontestable un retrait de poste. Dans le même temps, certaines classes se retrouvent surchargées, notamment des classes uniques. S'il est vrai qu'une forte pression s'exerce aujourd'hui en milieu urbain, il n'en demeure pas moins vrai que la réalité des contraintes géographiques en milieu rural justifie pleinement de maintenir un effort soutenu dans les moyens qui sont alloués à l'éducation nationale. Aussi lui demande-t-il s'il envisage de créer dans l'académie de Grenoble des postes d'encadrement en nombre suffisant afin de répondre favorablement aux fortes attentes qui se manifestent en Ardèche.

Texte de la réponse

Mme la présidente. M. Pascal Terrasse a présenté une question, n° 1097, ainsi rédigée:
«M. Pascal Terrasse soulignant les mouvements de grève qui ont récemment traversé les milieux enseignants et qui semblent aujourd'hui résorbés, chacun ayant su retrouver les voies du dialogue, souhaite cependant attirer l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale sur l'enjeu de la préparation de la rentrée scolaire 2000 dans le département de l'Ardèche, où la mobilisation a atteint un rare niveau. En effet, c'est en Ardèche que fut enregistré le plus fort taux de grévistes avec de nombreuses manifestations, des enseignants retenus pendant plusieurs jours dans les écoles, ou encore des routes nationales bloquées. En l'état actuel des choses, il est prévu que la rentrée 2000 se fasse à moyens constants. En conséquence, et puisqu'il ne peut y avoir d'ouverture sans fermeture, certaines revendications ne seront pas satisfaites. Certes, l'évolution des effectifs en Ardèche et le taux d'encadrement semblent justifier le maintien des postes d'un stricte point de vue mathématique. Cependant, aucune école ne présente de chute des effectifs suffisamment importante pour rendre incontestable un retrait de poste. Dans le même temps, certaines classes se retrouvent surchargées, notamment des classes uniques. S'il est vrai qu'une forte pression s'exerce aujourd'hui en milieu urbain, il n'en demeure pas moins vrai que la réalité des contraintes géographiques en milieu rural justifie pleinement de maintenir un effort soutenu dans les moyens qui sont alloués à l'éducation nationale. Aussi lui demande-t-il s'il envisage de créer dans l'académie de Grenoble des postes d'encadrement en nombre suffisant afin de répondre favorablement aux fortes attentes qui se manifestent en Ardèche.»
La parole est à M. Pascal Terrasse, pour exposer sa question.

M. Pascal Terrasse. Monsieur le ministre délégué à l'enseignement professionnel, les mouvements de grève qui sont intervenus dans l'éducation nationale avant votre prise de fonction semblent aujourd'hui résorbés, chacun ayant su retrouver les voies du dialogue.
Je souhaite cependant attirer l'attention du nouveau ministre de l'éducation nationale sur l'enjeu de la préparation de la rentrée scolaire 2000 dans mon département, celui de l'Ardèche, où la mobilisation a atteint un rare niveau.
C'est dans ce département, en effet, que fut enregistré le plus fort taux de grévistes de la région Rhône-Alpes avec de nombreuses manifestations, des enseignants retenus pendant plusieurs jours dans les écoles ou encore des routes nationales bloquées.
En l'état actuel des choses, il est prévu que la prochaine rentrée scolaire se fasse à moyens constants. En conséquence, et puisqu'il ne peut y avoir d'ouverture sans fermeture, certaines revendications ne seront malheureusement pas satisfaites.
Certes, l'évolution des effectifs dans ce département et le taux d'encadrement semblent justifier le maintien des postes d'un point de vue mathématique. Cependant, aucune école ne présente une chute des effectifs suffisamment importante pour rendre incontestable un retrait de poste. Dans le même temps, certaines classes se retrouvent surchargées, c'est le cas notamment des classes uniques. J'ai pu en effet constater hier que deux écoles, composées de deux classes, allaient compter plus de trente-cinq enfants par classe.
S'il est vrai qu'une forte pression s'exerce aujourd'hui en milieu urbain, il n'en demeure pas moins vrai que la réalité des contraintes géographiques en milieu rural justifie pleinement de maintenir un effort soutenu dans les moyens qui sont alloués à l'éducation nationale.
Aussi, monsieur le ministre délégué, je souhaiterais savoir si vous envisagez de créer dans l'académie de Grenoble des postes d'encadrement en nombre suffisant pour nous permettre d'envisager de répondre favorablement aux fortes attentes qui se manifestent en Ardèche à l'occasion de la prochaine rentrée scolaire.
Mme la présidente. La parole est à M. le ministre délégué à l'enseignement professionnel.
M. Jean-Luc Mélenchon, ministre délégué à l'enseignement professionnel. Le ministre de l'éducation nationale au regret de ne pouvoir vous répondre personnellement, m'a chargé de vous faire part de son analyse sur la question que vous lui posez.
Comme l'ensemble des départements de l'académie de Grenoble, le département de l'Ardèche, dont les caractéristiques démographiques et rurales sont spécifiques, bénéficiera à la rentrée 2000 d'une attention particulière en matière de carte scolaire, afin que soit préservé dans ce département le meilleur maillage possible des structures éducatives.
Vous observerez que ce département, en quatre ans, n'aura perdu qu'un seul poste tandis que ses effectifs auront chuté de plus de 140 élèves.
Dans le même sens, le taux d'encadrement de l'Ardèche, c'est-à-dire le nombre de postes pour 100 élèves, s'élèvera à la rentrée 2000 à 5,74 alors qu'il n'était que de 5,72 en 1997.
La moyenne des taux d'encadrement des départements du même groupe s'élève au demeurant à 5,67.
Cet effort sera poursuivi. Il devrait en tout cas, à la rentrée 2000, donner à l'Ardèche des indicateurs tout à fait satisfaisants, avec en particulier un taux d'élèves de deux ans scolarisés de 65 % pour 35 % sur l'ensemble du territoire et un taux d'emplois dans l'adaptation et l'intégration scolaire de 11,27 %, pour 8,61 % au plan national.
L'effort sera naturellement poursuivi dans le même sens dans les années à venir.
Mme la présidente. La parole est à M. Pascal Terrasse.
M. Pascal Terrasse. Monsieur le ministre délégué, je prends acte de la réponse de M. Jack Lang. Cela dit, il est important de rappeler qu'on ne peut pas simplement se fonder sur des calculs donnés de manière abrupte. Dans notre département, vous le savez, les déplacements s'apprécient non en kilomètres, mais en heures. Une école qui ferme, cela se solde pour les enfants du primaire par une demi-heure de route le matin, une demi-heure de route le soir ! Et à trois ou quatre ans, c'est difficile.
Bien sûr que les attentes sont nombreuses, et on ne pourra pas toutes les contenter. Néanmoins, la réponse de M. le ministre me satisfait. Reste à voir maintenant comment se concrétisera, après le collectif budgétaire, l'affectation de postes complémentaires dans le département de l'Ardèche pour la rentrée prochaine. Ce n'est pas cinquante ou cent postes dont l'Ardèche a besoin, comme certains département, mais quelques postes, certainement moins de dix !

Données clés

Version web : https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/11/questions/QANR5L11QOSD1097

Auteur : M. Pascal Terrasse
Circonscription : Ardèche (1re circonscription) - Socialiste
Type de question : Question orale
Numéro de la question : 1097
Rubrique : Enseignement
Ministère interrogé : éducation nationale
Ministère attributaire : éducation nationale

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 8 mai 2000, page 2767
Réponse publiée le : 10 mai 2000, page 3853
La question a été posée au Gouvernement en séance, parue au Journal officiel du 8 mai 2000